

Expérience en matière de la Finance Participative

La finance Islamique a connu une évolution multidimensionnelle durant les 5 dernières décennies

Plus de 1000 institutions financières islamiques réparties sur plus de 80 pays dans le monde



Évolution conceptuelle



Volume d'actifs

2,4 trillion US\$
- Fin 2017 avec un taux de croissance annuel moyen entre 6% et 11% depuis 2012
'Islamic finance development Report 2018'

Développement d'un système financier islamique complet incluant les Banques, Takaful, Marchés de capitaux ainsi que des organisations de normalisation.



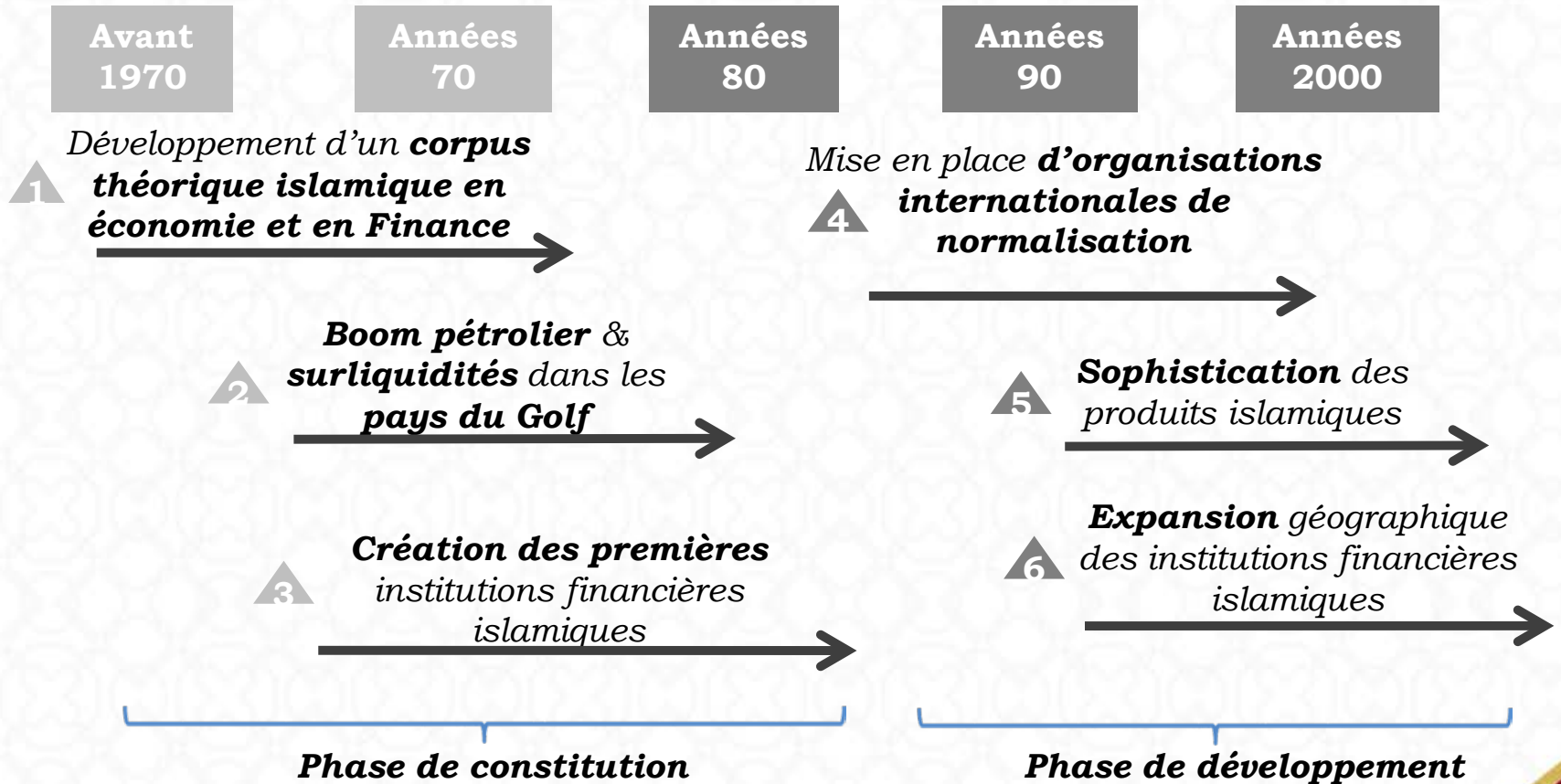
Années
1970

Années
1980

Années
1990

Années
2000

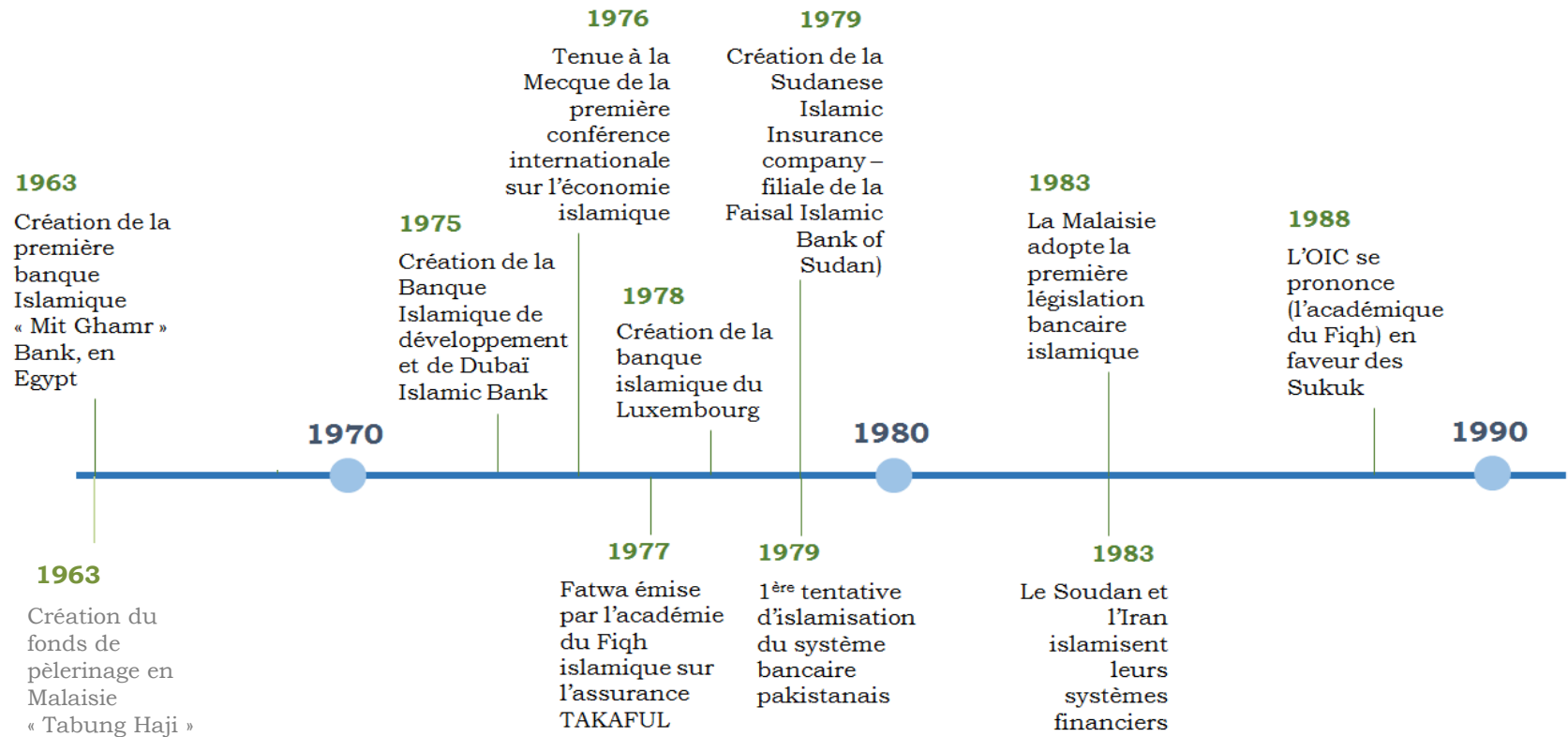
Années
2010



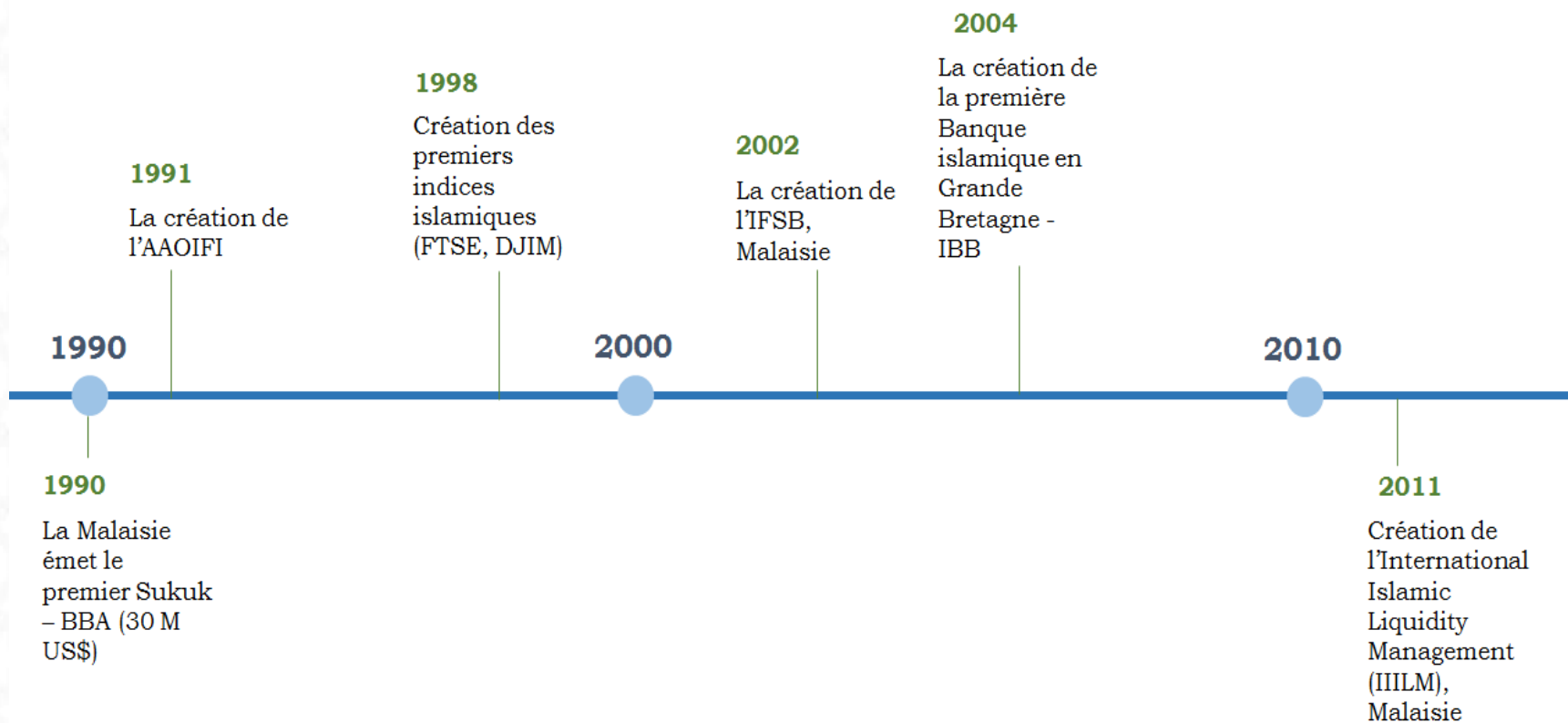
Evolution de l'industrie bancaire islamique

La finance participative à l'échelle mondiale

L'évolution historique et conceptuelle



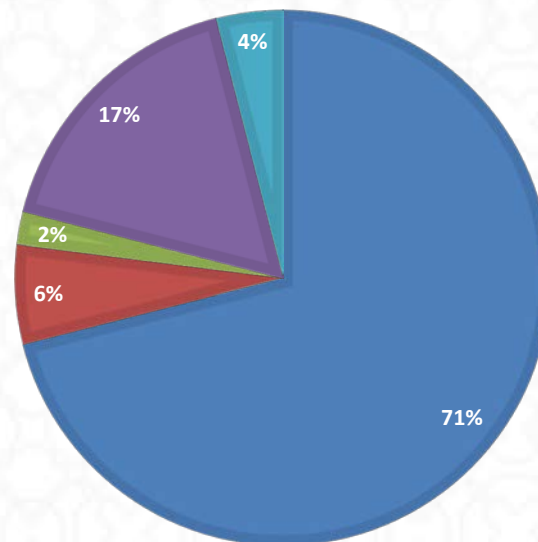
Principaux évènements de la phase de constitution de l'industrie bancaire islamique



Principaux événements de la phase de développement de l'industrie bancaire islamique

VENTILATION DES ACTIFS FINANCIERS ISLAMIQUES EN 2017

- Banques participatives
- Takaful
- Fonds islamiques
- Autres institutions financières
- Sukuk

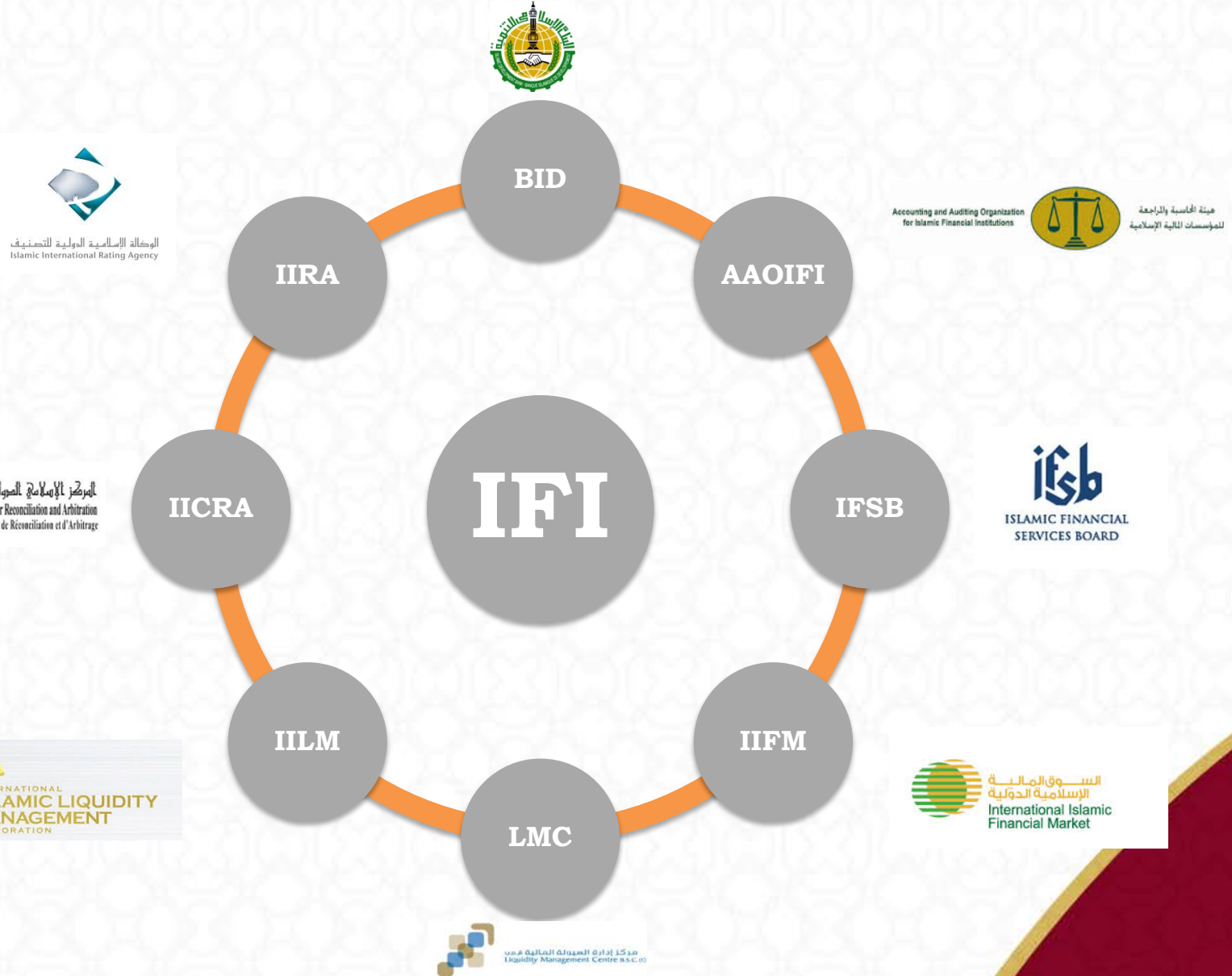


A fin 2017, le secteur bancaire domine toujours la finance islamique avec un volume d'actifs qui représente près de 71% des actifs financiers islamiques globaux suivi des sukuk (avec 17%) et des fonds d'investissement (avec 4%) et enfin de l'industrie TAKAFUL (2%)

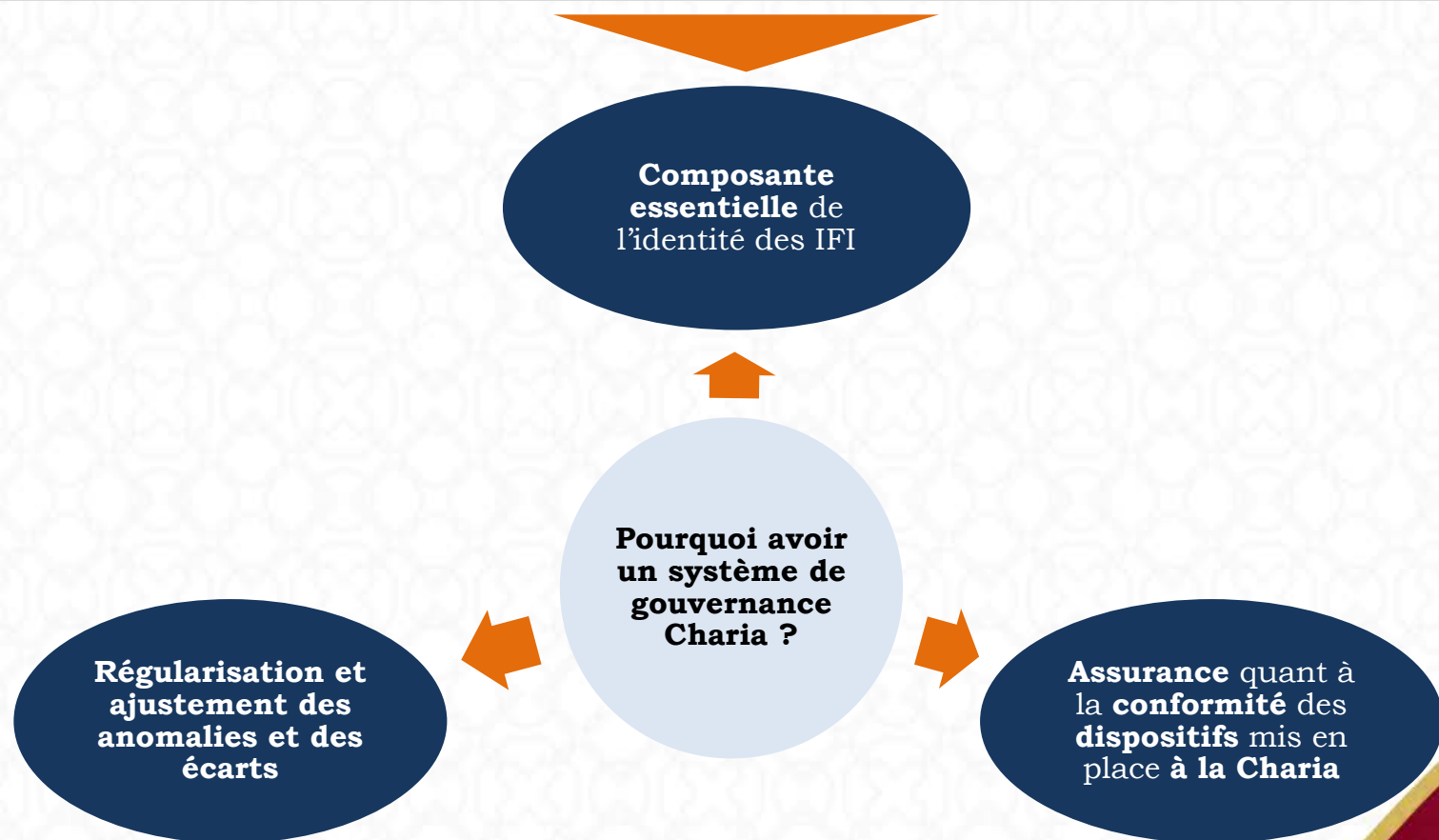
| Année | Organisation | Objectif | Siège |
|-------|---|---|----------|
| 1991 | AAOIFI, Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions | Développer un référentiel de normes pour la finance islamique | Bahreïn |
| 2001 | IIFM, International Islamic Financial Market | Développer un marché monétaire et de capitaux islamiques mondial | Bahreïn |
| 2001 | CIBAFI, General Council for Islamic Banks and Financial Institutions | Promouvoir l'industrie financière islamique en théorie et en pratique | Bahreïn |
| 2002 | IFSB, Islamic Financial Services Board | Mettre en place un corpus de normes de surveillance et de réglementation du secteur | Malaisie |
| 2005 | LMC, Liquidity Management Centre | Développer un marché inter-bancaire islamique actif | Bahreïn |
| 2005 | IIRA, Islamic International Rating Agency | Notation des Institutions Financières Islamiques | Bahreïn |
| 2005 | IICRA, International Islamic Center for Reconciliation and Arbitration | Réconciliation et arbitrage des contentieux afférant aux contrats financiers islamiques | EAU |
| 2010 | IILM, International Islamic Liquidity Management | Elaboration et Emission d'instruments financiers pour la gestion de trésorerie | Malaisie |

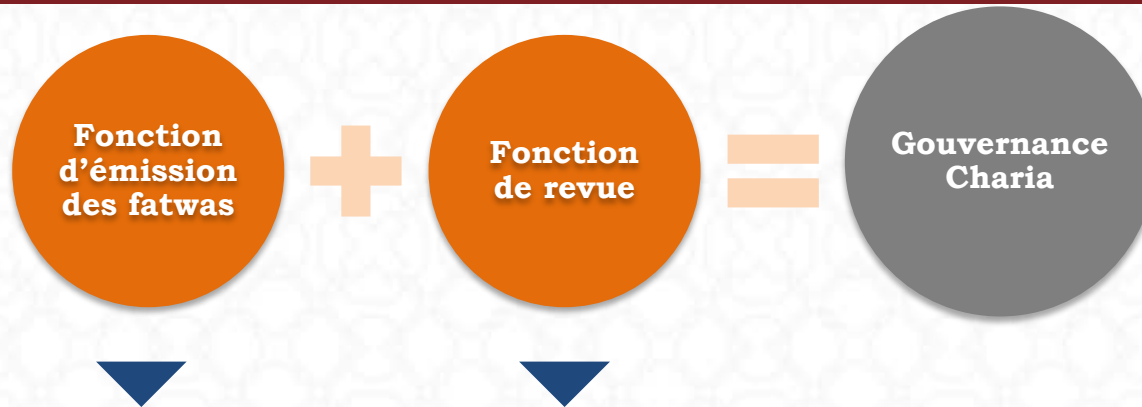
La finance participative à l'échelle mondiale

Evolution institutionnelle



« Le système de gouvernance Charia se constitue de l'ensemble des dispositions institutionnelles et organisationnelles à travers lesquelles les institutions financières islamiques s'assurent qu'il y a une surveillance efficace et indépendante de la conformité de l'ensemble des processus aux principes de la Charia » **Islamic Finance Services Board, Standard n°1**





- ✓ Définir le référentiel Charia et la politique Charia de la Banque islamique
- ✓ Emettre les avis charia sur l'ensemble des activités de la Banque islamique
- ✓ Orienter et contrôler l'activité de la banque islamique pour assurer sa conformité avec la Charia
- ✓ Veiller sur la régularisation des anomalies et des écarts relevés

- ✓ Assurer la conformité à la Charia des dispositifs mis en place par le management de l'IFI
- ✓ Garantir l'application des avis du comité Charia par les différentes composantes opérationnelles de l'IFI
- ✓ Mettre en place un contrôle Charia permanent, pour vérifier l'application des avis du comité charia et relever les anomalies et les incidents de non-conformité
- ✓ Mettre en place un contrôle Charia ponctuel (Audit

| Norme | Éléments traités | Principes |
|---|--|---|
| <p>Governance Standard for Islamic Financial Institution</p> <p><i>Comité de Supervision Charia (CSC) : Nomination, composition et rapport</i></p> | <p>Composition et fonction du Comité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le comité Charia doit être composé de juristes spécialisés en fiqh al mouamalat, et ils peuvent être accompagnés d'experts dans les différents domaines ; • Il a pour principale fonction l'orientation, le conseil, la révision et supervision des activités des Institutions Financières Islamiques afin d'assurer leur conformité avec les règles et les principes de la Charia ; • Les avis émis par le Comité sont contraignants pour l'IFI. |
| | <p>Accréditation du Comité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du comité sont 'nommés' par les IFI lors de leurs Assemblées Générales (sur recommandation du conseil d'administration (CA), ou en fonction de la législation locale) ; • Les actionnaires peuvent autoriser le CA à fixer leur rémunération (cela est valable aussi pour les consultants ou experts assistant le comité) ; • Le Comité et l'IFI doivent se mettre d'accord sur les termes de l'engagement avec une lettre de nomination. |
| | <p>Composition, sélection et démission</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le Comité doit être composé d'au moins 3 membres. • Peuvent s'adjoindre les services de consultants dans le domaine des affaires, de l'économie, du droit, de la comptabilité... • Les directeurs et principaux actionnaires ne peuvent siéger dans le Comité ; • La démission d'un membre du Comité nécessite une requête du CA présenté à l'approbation des actionnaires lors d'une assemblée générale (AG). |
| | <p>Principaux éléments du rapport du comité</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Titre et adresse du comité ; • Introduction ; • Présentation de la nature des travaux réalisés ; • Présentation des avis de conformité avec la Charia émis par le comité ; • Date et signature des membres. |



Le modèle Marocain

Le modèle marocain se constitue du conseil supérieur des oulémas (CSO) qui joue le rôle d'un comité charia central à travers le comité charia de la finance participative avec des fonctions de conformité au sein de chaque banque islamique.



**Comité Charia
central de la finance
participative**



Il émet des normes et des avis pour l'ensemble de l'industrie financière islamique au royaume du Maroc

**Fonction de
conformité
aux avis CSO**



La réglementation marocaine définit en détail les missions de la fonction de conformité aux avis du CSO au sein des banques islamiques



Le modèle Marocain

Dahir 1-15-02

- ✓ Le présent Dahir stipule la création de la commission Charia de la finance participative
- ✓ La commission Charia de la finance participative se constitue de 9 membres et d'un coordinateur.
- ✓ La commission peut faire appel à des experts permanents et peut faire appel à des invités d'une manière ponctuelle.
- ✓ La commission supervise le secteur bancaire, le secteur Takaful et les Sukuk.

Pour accompagner le développement des banques participatives, le Maroc s'est activement engagé dans la création d'un écosystème leur permettant d'opérer dans les meilleures conditions.



➔ Zoom sur le CSO:

Le conseil supérieur des Oulémas (CSO) est la seule institution habilitée à prononcer les consultations religieuses.

Le Maroc a choisi d'instaurer un comité charia unique et central qui est une émanation du CSO à savoir **le Comité de la Charia pour la finance participative indépendant du système bancaire**, afin d'éviter toute surenchère. Ce dernier est composé d'un coordinateur de membres reconnus pour leurs connaissances approfondies des règles de la charia



Le modèle Marocain

Les missions de la fonctions de conformité aux avis du CSO au sein des banques islamiques :

Fonction de conformité Aux avis CSO



- Mise en place des dispositifs de suivi, de détection et de mesure des risques de non-conformité aux avis du CSO ainsi que des risques de perte de réputation causé par la non-conformité aux avis du CSO. Une revue continue de ces dispositifs de mesure est obligatoire.
- Recenser et diffuser les avis, guide et recommandation du CSO et assurer leur application.
- Contrôler et évaluer les opérations, les documents, les contrats et le contenu des campagnes publicitaires par rapport au respect des avis du CSO
- Mise en place d'une méthodologie permettant le contrôle du respect de la réglementation lié à la finance islamique
- Mise à jour et vérification de la conformité des procédures interne aux avis du CSO
- Informer le comité d'audit des manquements constatés et recommander l'application de mesures correctives appropriées
- Informer l'organe de direction ou le responsable de la fenêtre participative, le comité d'audit ainsi que le comité de management des risques des manquements par rapport à l'application des avis du CSO et proposer des mesures correctives